
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2019**

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs au 1^{er} janvier 2020
- Marché d'études et de réalisation de branchements individuels assainissement – Attribution
- Dissolution de l'ASL du Hameau de la Nouette – Don à la commune
- Décision modificative budgétaire
- Subvention d'équilibre 2019 – Budget annexe photovoltaïques
- Subvention de fonctionnement 2019 – CCAS
- Frelons asiatiques – Subvention complémentaire
- Marché de réhabilitation de l'ancienne école de la rue Traversière – Avenants Lots n° 7 et 8
- Personnel communal – Actualisation du document unique – Risques professionnels – Prestation du Centre - de Gestion
- Personnel communal – Modification du tableau des effectifs communaux – Pérennisation d'un poste d'adjoint d'animation
- Personnel communal – Modification de la durée hebdomadaire de service – Poste d'agent de restauration polyvalent au 01/01/2020
- Personnel communal – Extension de la prime annuelle aux agents contractuels
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets– Exercice 2018
- Subvention au club de football FC Le Gâvre/La Chevallerai
- Compte-rendu des travaux de curage de la lagune – Jean-Louis LEBEAU
- Point sur les travaux d'aménagement des espaces verts rue du Calvaire – Catherine ALO
- Compte rendu des délégations au maire – Droit de préemption urbain
- Questions diverses

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth CRUAUD Maire

Date de convocation : 14 novembre 2019

Présents : CRUAUD Elisabeth, Maire, LEBEAU Jean-Louis, CLOUET Jacky, ALO Catherine, Adjoints au Maire – GUILLOSSOU Marie-Claude, RENVOIZE Denise, DUPE Fabienne, BLANDIN Fabrice, MEILLOUIN Nathalie, DOUCHIN Aurélien, GASNIER Stéphane conseillers municipaux

Absents : SALMON Céline (donne procuration à Aurélien DOUCHIN), LANGLAIS Nathalie (donne procuration à Fabrice Blandin), BALLU Jean-Luc (donne procuration à Jean-Louis LEBEAU)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Denise RENVOIZE est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire accueille M. Anthony MARSAY qui réalise un documentaire sur le rôle du Maire et qui va filmer la séance du conseil municipal.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont abordées.

TARIFS AU 1er JANVIER 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

FIXE les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 comme suit :

PRECISE que l'augmentation des tarifs est applicable même dans l'hypothèse d'un accord de réservation donné avant le 1^{er} janvier 2019, pour une utilisation à partir du 1^{er} janvier 2020.

Sur proposition de la commission Vie associative, une augmentation de 2 euros est appliquée pour l'ensemble des tarifs.

- LOCATION DE SALLES, CAUTION, REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE CASSEE OU PERDUE**

	SALLE DES LOISIRS	SALLE DES ASSOCIATIONS	SALLE DU THEATRE (hall et salle)
Associations communales et Ecoles			
Toute manifestation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations hors commune et organismes extérieurs			
			200 € Salle et Hall Gratuit pour les associations communales situées sur le territoire de la communauté de commune de la région de Blain

	Particuliers Chevalleraisiens		Hall uniquement
Vin d'honneur	91 €		
Vin d'honneur (avec verres)	101 €		
Réunion familiale Week-end	264 €		
avec vaisselle	294 €		
Repas midi ou soir et jour férié en semaine	117 €	23 €* 23 €* 23 €*	
avec vaisselle	132 €		
Réunions d'organismes ou d'associations extérieures Hors CCRB	57 €		
Collation suite à un enterrement	Gratuit		

* La location de la salle des associations, particuliers à la journée ne s'applique qu'en cas d'intempéries et présente un caractère exceptionnel

Particuliers hors commune			
Vin d'honneur	146 €		
Vin d'honneur avec verres	156 €		
Repas midi ou soir et jour férié en semaine	172 €		
Avec vaisselle	187 €		
Réunion familiale Week-end	557 €		
Avec vaisselle	587 €		
Réunion d'organismes ou d'associations extérieures hors CCRB	57 €		
Collation suite à un enterrement		Gratuit	

Vaisselle		
Cassée ou manquante :	payant	(facturation suivant tarifs fixés ci-dessous)
Micro - Système de video projection salle de théâtre		
Location : Micro	51 €	
Caution : Micro	95 €	
Caution Système de videoprojection spots salle de théâtre	1 500 €	

CAUTIONS NETTOYAGE ET SALLE DES LOISIRS		
Salle + nettoyage		
Nettoyage salle :	116 €	(encaissée si état non acceptable ou nettoyage par un agent communal)
Caution salle :	557 €	(encaissée si dégradation des locaux)

CAUTIONS NETTOYAGE SALLE DES ASSOCIATIONS		
Salle + nettoyage		
Nettoyage salle :	59 €	(encaissée si état non acceptable ou nettoyage par un agent communal)
Caution salle :	111 €	(encaissée si dégradation des locaux)

Mme ALO précise que le tri est bien respecté au niveau des salles par les utilisateurs.

Les tarifs « vaisselle » comme les tarifs « photocopies » de 2019 sont reconduits pour 2020.

Vaisselle	Tarif (à l'unité)
Verres à pied	2,30 €
Assiettes plates	3,40 €
Tasses café + soucoupes	1,80 €
Fourchettes table	0,75 €
Couteaux table	1,80 €
Cuillères à café	0,65 €
Cuillères de table	0,75 €
Saladiers empilables	5,45 €
Pots inox 1 L	11,30 €
Pots inox 1,5 L	16,40 €
Plats inox	14,00 €
Plateaux	10,00 €

PHOTOCOPIES

FORMAT A4 Noir	0,50 €
FORMAT A4 Noir recto-verso.....	0,60 €
FORMAT A4 Couleur.....	1.40 €
FORMAT A4 Couleur recto-verso.....	2.60 €
FORMAT A3 Noir	0.60 €
FORMAT A3 Noir recto-verso.....	0.70 €
FORMAT A3 Couleur.....	2.60 €
FORMAT A3 Couleur recto-verso.....	5.00 €

TARIFS DES PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS

Papier non fourni si papier fourni : -0.03 €

100 1ères photocopies gratuites

FORMAT A4 Noir	0.20 €
FORMAT A4 Recto-verso.....	0.25 €
FORMAT A4 Couleur.....	0,30 €
FORMAT A4 Couleur recto-verso.....	0.40 €
FORMAT A3 Noir.....	0,30 €
FORMAT A3 Noir recto-verso.....	0.40 €
FORMAT A3 Couleur.....	0,50 €
FORMAT A3 Couleur recto-verso.....	0,60 €

ENVELOPPES

Enveloppe sans fenêtre.....	0.50 €
Enveloppe avec fenêtre.....	0.50 €
Enveloppe Kraft moyenne.....	0.60 €
Enveloppe Kraft grande.....	0.70 €

M. DOUCHIN propose de supprimer le tarif des fax faute d'utilisation.

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2020 – CONCESSIONS CIMETIERE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

– **FIXE** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 comme suit :

- **Concessions cimetière**

Sans caveau	Tarif au 1 ^{er} janvier 2020
15 ans	128 €
30 ans	256 €
50 ans	424 €

- **Concession cimetière avec fourniture d'1 caveau 2 places**

Avec caveau (2 places)	Tarif au 1 ^{er} janvier 2020
15 ans	1 468 €
30 ans	1 596 €
50 ans	1 764 €

- **Cavernes**

15 ans.....	240 €
30 ans.....	480 €

- **Columbarium**

15 ans	220 €
30 ans.....	429 €

Caveau provisoire : gratuit

*pas d'augmentation car tarifs 2019 revalorisés.

TARIFS DIVERS AU 1^{er} JANVIER 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs suivants
- Capture chien - 34 €
- Terre végétale :

1 m3 non livré	7 €
1 m3 livré	12 €

ENTREES DE PROPRIETE – BUSAGE

La Commune gère en régie le réseau eaux pluviales. Le règlement établit que chaque propriétaire intéressé pour réaliser une entrée de propriété (maison 6 ml ou champ 7 ml) doit solliciter la Mairie, qui réalise les travaux et facture au demandeur le forfait fixé ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant qu'il convient de distinguer les entrées de champs et les entrées de maisons individuelles,

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2020 le prix des entrées de propriété, réalisées par les services municipaux (fourniture des matériaux et pose incluses) à :

▪ Entrées de maisons individuelles :	41 € le mètre linéaire sur 6 mètres
▪ Entrées de champs agricoles :	36 € le mètre linéaire sur 7 mètres
▪ Grille concave :	57 euros l'unité
▪ Grille plate :	72 euros l'unité
▪ Regard de visite :	36 euros l'unité

MARCHE D'ETUDE ET DE REALISATION DES BRANCHEMENTS INDIVIDUELS D'ASSAINISSEMENT – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Mme le Maire expose les principales données du marché :

- Marché à prix unitaire révisable, ferme pendant la 1^{ère} période du marché.
- Délai d'établissement des devis fixé à 15 jours calendaires à compter de la demande
- Délai de réalisation des travaux : 30 jours maximum à compter de la demande
- Marché sans minimum ni maximum
- Le nombre de branchements / nombre de devis à réaliser/ an : Données 2018 : 15 branchements individuels eaux usées et eaux pluviales. Données 2019 : 8 branchements individuels eaux usées et eaux pluviales

Prestations demandées :

- L'étude des travaux de branchements particuliers au réseau d'assainissement collectif et d'eaux pluviales avec établissement d'un devis
- La réalisation des travaux de branchements et petits travaux d'assainissement en eaux usées et en eaux pluviales (réparations ponctuelles de collecteurs, modification d'ouvrage d'assainissement)
- L'établissement des plans de récolement après travaux

Critères de jugement des offres

- Bordereau des prix unitaires 60%
- Valeur technique de la proposition 40%
- Chaque élément sera noté de 1 à 5 :

La note finale du critère Valeur technique (somme des notes partielles des sous-critères) est ramenée à une note sur 20 calculée de la manière suivante : (somme des sous-critères) * 20 / 15, afin d'obtenir une note sur 20.

Moyens techniques de l'entreprise : Outillage/matériel, effectifs de l'entreprise, Mesures prévues pour le contrôle de la qualité des travaux

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation des entreprises a été engagée dans le cadre d'une procédure adaptée : publication d'une annonce dans un journal d'annonces légales (ouest-France) et publication sur le site de dématérialisation ouest-marchés.com.

La comparaison des offres a été effectuée sur la base des 2 devis suivants (devis correspondant à des prestations réelles) :

- **Devis 1** : Réalisation d'un branchement individuel d'eaux usées et raccordement sur la canalisation principale
- **Devis 2** : Réalisation d'un équipement propre d'eaux usées

Montant estimatif du marché sur la période des 3 ans : 80 000 €HT

Critère de la valeur technique

Candidats	Outillage/Matériel	Moyens humains	Mesures prévues pour le contrôle de la qualité des travaux	Somme des sous-critères	Note sur 20
LTP Environnement	5	5	5	15	20
ABR	5	5	5	15	20
SADE	5	5	5	15	20

Prix des prestations

Le prix des prestations est noté sur 20 de la façon suivante : valeur de la meilleure offre/valeur de l'offre considérée x 20

Candidats	Bordereau des prix unitaires	Note sur 20	
		valeur de la meilleure offre/valeur de l'offre considérée x 20	
LTP Environnement	Devis 1 : 2 730 € HT Devis 2 : 10 168,00 € HT	16,39 11,41	13,90
ABR	Devis 1 : 2 238,00 € HT Devis 2 : 5 801,00 € HT	20 20	20
SADE	Devis 1 : 3 280,00 € HT Devis 2 : 10 523,00 € HT	13,65 11,02	12,33

Proposition de classement établi par la CAO du 19 novembre 2019

Entreprise	Valeur technique		Prix des prestations		Note finale	Rang de classement
	Note	Pondération 40%	Note	Pondération 60%	Note finale	
LTP Environnement	20	8	13,90	8,34	16,34	2
ABR	20	8	20	12	20	1
SADE	20	8	12,33	7,40	15,40	3

La commission du 19 novembre 2019 propose d'attribuer le marché à la société ABR.

Mme le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec la société ABR afin de faire le point sur l'offre. Le coût du ML est plus bas pour ABR comme le forfait d'installation de chantier.

Mme le Maire précise que les travaux en cours actuellement sur la commune sont hors contrat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ATTRIBUE** le marché d'étude et de réalisation de branchements individuels au réseau d'assainissement collectif et d'eaux pluviales à l'entreprise ABR de Montreuil Le Gast – Offre la mieux disante
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces s'y rapportant

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT DU HAMEAU DE LA NOUETTE – DON A LA COMMUNE

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que l'association syndicale libre du lotissement du Hameau de la Nouette a prononcé sa dissolution.

Lors de cette assemblée il a été décidé d'arrêter le principe de faire don à la commune du solde des comptes estimé à ce jour à 2 769,32 euros. Il reste une dernière facture à régler concernant l'assurance.

Mme le Maire précise que des travaux de peinture routière, et d'élagage ont été pris en charge par l'ASL avant sa dissolution.

Le Conseil Municipal remercie l'association syndicale.

Vu le procès-verbal de dissolution de l'ASL du lotissement du Hameau de la Nouette en date du 5 avril 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTTE le don de la somme de 2 769,32 euros,**
- **PRECISE** que ce chiffre est à affiner et est susceptible de varier légèrement

DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET GENERAL

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée de la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
C/ 2183 – Op 245 – Mairie	+ 800 €			

C/ 2188 – Op 228– Restaurant scolaire		- 800 €		
TOTAL	+ 800 €	- 800 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 4 du budget général

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2019 – BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Mme le Maire expose à l'Assemblée que le budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » doit s'équilibrer en dépenses et en recettes. Cependant, il s'avère que la recette liée à la vente d'énergie solaire est insuffisante pour équilibrer la section de fonctionnement.

Aussi Mme le Maire indique qu'il convient de procéder au versement d'une subvention d'équilibre pour l'exercice budgétaire 2019.

Considérant le montant de la recette liée à la vente à EDF de la production d'électricité,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe « panneaux photovoltaïques »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder pour l'année 2019 au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « panneaux photovoltaïques » d'un montant de 400 euros

Mme le Maire précise que pour maintenir le niveau de production d'électricité, un nettoyage des panneaux photovoltaïques sera à programmer tous les 5 ans en moyenne.

SUBVENTION 2019 – CCAS

Mme le Maire expose que, pour équilibrer le budget du CCAS 2019, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre.

Le conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **VOTE** une subvention d'un montant de 1 400 €. Cette somme sera mandatée au compte 657362 du budget primitif 2019 de la commune et imputée au compte 7474 du budget du CCAS 2018

Mme le Maire précise qu'un travail de partenariat a été engagé entre le CCAS et l'association du Jardin du Temps Libre.

Mme le Maire indique que le montant des aides versé en 2019 est en baisse.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – SUBVENTION POLLENIZ

Mme le Maire expose que la collectivité a renouvelé la convention de partenariat avec Polenniz. Un état des frais a été transmis par Polleniz au titre de l'année 2019 faisant apparaître un solde négatif de 103 euros.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **VOTE** une subvention d'un montant de 400 € pour la prise en charge des interventions de destructions des nids de frelons asiatiques

AVENANT N° 1 – MARCHÉ DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE RUE TRVERSIERE – LOT N° 7 PEINTURE

Madame le Maire donne connaissance à l'Assemblée du projet d'avenant n° 1 à passer pour le lot n° 7 peinture dans le cadre du marché de réhabilitation de l'ancienne école rue Traversière.

- Avenant n° 1 au lot n° 7 peinture
- Attributaire : Entreprise Bougo de Héric
- Montant de l'avenant : - 541,37 € HT - 649,64 € TTC (12,5 m2 de peinture non réalisé dans la partie salle)
- Montant initial du marché : 10 730,69 € HT
- Montant modifié du marché : 10 189,32 € HT

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la passation de l'avenant n° 1 au lot n° 7 peinture du marché de réhabilitation de l'ancienne école Rue Traversière présentant une moins-value de 541,37 € HT ce qui porte le montant initial du marché de 10 730,69 € HT à 10 189,32 € HT – 11 651,18 € TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise BOUGO

AVENANT N° 1 – MARCHÉ DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE RUE TRVERSIERE – LOT N° 8 ELECTRICITE

Madame le Maire donne connaissance à l'Assemblée du projet d'avenant n° 1 à passer pour le lot n° 8 électricité dans le cadre du marché de réhabilitation de l'ancienne école rue Traversière.

- Avenant n° 1 au lot n° 8 Electricité
- Attributaire : Entreprise CAHAREL de Blain
- Montant de l'avenant : - 943,47 € HT – 1 085,85 € TTC (modification des luminaires avec une diminution du nombre de luminaires dans les escaliers notamment et des câblages)
- Montant initial du marché : 15 128,38 € HT
- Montant modifié du marché : 14 184,91 € HT

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la passation de l'avenant n° 1 au lot n° 8 electricité du marché de réhabilitation de l'ancienne école Rue Traversière présentant une moins-value de 943,47 € HT ce qui porte le montant initial du marché de 15 128,38 € HT à 14 184,91 € HT – 16 228,28 € TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise CAHAREL

PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

Cette démarche a pour objectifs :

- Une meilleure gestion des risques
- Une amélioration des conditions de travail

Le document unique vise à :

- Faire un inventaire des risques identifiés par unité de travail (Pour la Commune 5 unités ont été recensées : Les services techniques, les services administratifs, le restaurant scolaire, le service enfance, l'entretien des locaux
- Effectuer une hiérarchisation des risques professionnels
- Définir un plan d'action

Il est proposé au Conseil Municipal de confier au CDG une mission d'accompagnement

Etape	Quantité	Prix unitaire	Montant
Réunion de cadrage (COPIL)	3h30	60 €	210 €
Présentation de la démarche aux agents et apport méthodologique (le 17 décembre 2019)	3h30	60 €	210 €
Evaluation des risques de 3 unités de travail	17h30	60 €	1 050 €
Restitution et validation du document unique	3h30	60 €	210 €
Total	28h	60 €	1 680 €

Ce document doit être réactualisé tous les ans et suivi par le responsable des services techniques, l'agent de prévention et la secrétaire générale.

2 unités de travail seront travaillées en interne : les services administratifs, le service enfance et les services administratifs.

La réunion de présentation de la démarche aux agents aura lieu le mardi 17 décembre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Mme le Maire à confier une mission d'accompagnement au CDG 44 et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint d'animation avec une durée hebdomadaire de service de 28h30 min dans le cadre de la pérennisation d'un emploi ouvert depuis 2016 au tableau des emplois non permanents. Actuellement cet emploi est renouvelé à chaque rentrée scolaire.

Le besoin étant permanent, il convient de procéder à la création de cet emploi dans le cadre des emplois permanents.

- **Missions du poste** : Encadrement du restaurant scolaire : Fonction de responsable du réfectoire, Encadrement de l'APS, Encadrement de l'ALSH pendant les périodes de vacances scolaires et les mercredis, Fonction de directrice de l'ALSH sur les périodes de petites vacances scolaires pendant les congés de la directrice titulaire

Après avoir entendu Mme le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} janvier 2020 d'un emploi permanent à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 28h30 min sur le grade d'adjoint d'animation

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AUGMENTATION DHS – POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire informe l'Assemblée que Mme Nadine BERNARDEAU assure la mission de mise en place du réfectoire chaque matin depuis la rentrée scolaire 2019 suite à une réaffectation des missions.

Actuellement, ce temps de travail d'1h par jour de classe est comptabilisé en heures complémentaires or cette organisation est pérenne.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer ce temps de travail correspondant à 144 h annuellement dans le temps de travail annualisé de l'agent.

La modification du temps de travail est la suivante après le calcul de l'annualisation :

	Temps de travail actuel	Temps de travail futur
BERNARDEAU Nadine	17h15 min annualisé	20h

L'augmentation du temps de travail étant supérieure à 10%, le comité technique a été saisi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique de 20h annualisé à compter du 1^{er} janvier 2020

PERSONNEL COMMUNAL CONTRACTUELS – INSTAURATION D'UNE PRIME ANNUELLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux agents contractuels une prime annuelle, ces agents ne touchant pas de RIFSEEP, dispositif lié à une évaluation individuelle.

Agents éligibles :

- les agents contractuels recrutés temporairement sur des emplois non permanents pour faire face soit à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3.1° du statut
- les agents contractuels recrutés temporairement afin d'assurer le remplacement momentané de fonctionnaires ou d'agents contractuels absents en application de l'article 3-1
- **Et justifiant d'un contrat de travail d'au moins 6 mois** et encore en poste au 1^{er} novembre de l'année n

Modalités d'application

- ✓ Agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail,
- ✓ Agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis
- ✓ Dans le cas d'absence pour congés de maladie, le montant sera diminué de 1/30^{ème} à compter du 1^{er} jour d'absence
- ✓ Il est précisé que ces modalités d'application concernent également les agents titulaires et stagiaires

Le montant de la prime pour un temps complet est de 600 € brut - Versement sur les paies de novembre en une fois (exceptionnellement pour l'année 2019, le versement aura lieu sur les paies de décembre).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le versement d'une prime annuelle aux agents non titulaires dans le cadre du dispositif exposé ci-dessus

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2018

Mme le Maire présente à l'Assemblée le rapport d'activités 2018 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets géré à l'échelle intercommunale.

En vertu de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente ce rapport annuel.

Destiné à l'information des usagers et à la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, ce document comprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service ainsi que les indicateurs de performance précisés par l'arrêté du 2 mai 2007.

Le Conseil Municipal en prend acte.

FOOTBALL CLUB FC LE GAVRE LA CHEVALLERAI

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VOTE** une subvention de 1 250 euros pour l'année 2019 au club de football issu de la fusion entre le club de la commune de La Chevallerais et le club de la commune de Le Gâvre

MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT APPLICABLE A LA ZONE D'ACTIVITES DU BOURG BESNIER

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 4 octobre 2019, le conseil municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement applicable à la zone d'activités du Bourg Besnier à 2%.

Il est demandé au conseil municipal d'ajouter la parcelle ZH 313 à la liste des parcelles concernées par ce taux.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **COMPLETE** la délibération n° 77 du 6 septembre 2019 comme suit : la parcelle ZH 313 est ajoutée à la liste des parcelles concernées par l'instauration du taux de la taxe d'aménagement à 1% applicable à la zone d'activités du Bourg Besnier

MODIFICATION DU REGLEMENT DES SERVICES A L'ENFANCE

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **MODIFIE** comme suit le règlement des services à l'enfance : le choix du prélèvement automatique par un usager s'appliquera à l'ensemble des services utilisés.

COMPTE RENDU DE L'OPERATION DE CURAGE DE LA LAGUNE

M. LEBEAU en charge du dossier des études préalables à l'épandage des boues de la lagune et du curage des bassins, présente les travaux de curage du bassin n° 1 de la lagune qui ont eu lieu début septembre.

M. LEBEAU précise que le curage n'avait pas été fait depuis la mise en service de la lagune en 2003. L'opération s'est bien déroulée. Elle a démarré le 4 septembre et la campagne d'épandage s'est déroulée du 4 au 5 septembre 2019.

La remise en eau du bassin n°1 s'est faite le 6 septembre 2019.

Le plan d'épandage a porté sur une surface de 40 hectares. Les boues ont représentées 130 tonnes de matière sèches avec une dose moyenne de 56 m³/ hectare.

L'enfouissement des boues et le chaulage ont été réalisés par la CUMA. M. LEBEAU précise que les boues ont le même apport que le lisier de bovin.

4 exploitations agricoles ont accepté de prendre part au plan d'épandage : la SCEA Kermaria, le GAEC de La Chesnais Colas, M. René SURGET et l'EARL du Pâtis Jamet.

Les dossiers agronomiques de suivi de boues ont été remis à chacun des agriculteurs concernés.

M. LEBEAU précise que le prochain entretien n'aura pas lieu avant 15 ans.

AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS DE LA RUE DU CALVAIRE

Mme ALO présente le projet d'aménagement des espaces verts qui va être réalisé rue du Calvaire ainsi qu'au niveau du Square Lodé.

La prise en compte du maintien de la visibilité pour les usagers de la voie a été prise en compte.

Le Square Lodé sera dans un premier temps laissé en l'état.

La plantation des rosiers paysagers ou des conifères nains est prévue.

Des grimpants ou des graminées comme des bambous non traçants seront plantés le long des murs.

Les massifs devant l'Eglise seront peut-être à faire évoluer.

La mise en valeur de la Chapelle de Notre Dame de Bonne Nouvelle est également prévue.

Mme DUPE demande si les aménagements sont appréciés des habitants. Il apparaît que les usagers de la rue de Blain et du Calvaire roulent moins vite.

L'aménagement routier de la voie se poursuivra en 2020 avec l'aménagement de la rue de Blain.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE CURE

M. CLOUET, qui suit les travaux réalisés par l'opérateur de logement social SOLIHA, pour le compte de la commune, indique que le calendrier de réalisation des travaux est respecté.

Les travaux de peinture et de pose des placoplâtres sont en cours. La réhabilitation des appartements du 1^{er} étage sera terminée à la fin de l'année. Pour des questions d'humidité, les baignoires ont été maintenues.

Une visite sera organisée à la fin des travaux.

PROJET D'ACQUISITION DES PARCELLES AH 135 PARTIELLE ET AH 139

Une rencontre a eu lieu le 16 novembre avec les propriétaires des terrains. M. DOUCHIN et M. CLOUET, ont lors de ce rendez-vous, de nouveau exposé les objectifs de la commune et les besoins en équipements destinés à l'enfance auxquels la collectivité est confrontée.

Un accord semble se dessiner sur le prix de la partie de la parcelle AH 135 classée en zone UL du PLU ainsi que sur le prix de vente de la parcelle AH 139.

Un nouveau courrier va être adressé aux propriétaires des terrains afin de connaître leur position définitive.

La collectivité sera dans l'obligation de recourir à la procédure d'expropriation en cas d'échec de la procédure d'acquisition amiable des terrains.

EXPOSE SUR LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

Mme le Maire expose au conseil municipal le besoin de financement auquel doit faire face la communauté de communes de la région de Blain.

Le diagnostic financier fait état d'un besoin de financement de 550 000 €. Le levier de la fiscalité va être actionné avec l'instauration de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est à l'étude. Ce levier permettrait un apport financier de l'ordre de 200 000 euros.

Mme le Maire précise que seules deux communautés de communes sur le département, n'ont pas à ce jour, instaurées la taxe foncière sur leurs territoires.

Les communes vont être sollicitées par le biais de la révision des attributions de compensation. Le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées portant sur la révision des attributions de compensation sera présenté au conseil municipal de décembre.

Les frais de transports scolaires, Lila à la demande tout comme l'utilisation des lignes d'eau par les scolaires seront refacturés aux communes à partir de 2020.

DELEGATION DONNEE AU MAIRE - EXERCICE DU DROIT DE PREMPTION – COMPTE RENDU

Vendeur	Parcelles	Situation	Prix	Décision
Mme MOUNIER Christiane	AH 75 – 683 m2	1 Rue de Blain	150 000 € hors frais	Renonciation DPU
Consorts Josse	N 615 – 720 m2	5 B rue des Cormerais	58 000 € hors frais	Renonciation DPU
M Fauchart et Mme Amouroux	ZL 216 - 814 m2	14 Rue Eugène Labiche	270 000 € hors frais	Renonciation DPU
Consorts Plessis- Huneau	AH 45 – 271 m2	18 Rue du Pont	26 000 € hors frais	Renonciation DPU
M. Jean LEMAITRE	ZK 13 et 14– ZI 37 6 ha 78 ca 80 a m2	Les landes de Lavau – Landes du Roty	25 700 € hors frais	Renonciation DPU
M. Jean LEMAITRE	ZL 37 – 970 m2	Les Picardais	25 700 € hors frais	Renonciation DPU
M. Jean LEMAITRE	ZL 108 – 1 ha 12 a 80 ca	Les Cossardais	25 700 € hors frais	Renonciation DPU
M. Jean LEMAITRE	ZI 133 et 135 – 2ha 07 a 11 ca	Les Margats – Lande du Moulin neuf	25 700 € hors frais	Renonciation DPU

QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de participation au financement d'un séjour scolaire organisé par l'école Jacques Prévert de Safré** pour un élève scolarisé en classe Ulis. Le Conseil Municipal vote une participation de 100 euros pour ce voyage scolaire.
- **Association Au plaisir de Lire** : Mme ALO prend provisoirement la Présidence de l'association chargée de la gestion de la bibliothèque afin d'engager les actions mises en place dans le cadre du Projet Culturel de Territoire porté par la Communauté de Communes de la Région de Blain en partenariat avec la bibliothèque départementale de Loire-Atlantique. Les actions portent notamment sur la mise en réseau des bibliothèques du territoire ou encore la mise en place d'une boîte à livres.
- **Date du repas de fin de mandat** : samedi 8 février 2019 à 13h
- **Commission vie scolaire** : Date de rencontre avec les agents des services à l'enfance : le 2 décembre 2019 ; les représentants des parents d'élèves sont conviés le 6 janvier 2020.
- **Contrat de télésurveillance de la mairie** : M. CLOUET a rencontré la société SCUTUM en vue de réaliser une étude sur la télésurveillance et la vidéo surveillance interne des locaux de la mairie.
- **Manifestation du téléthon** : M. GASNIER présente le programme des animations de l'édition 2019
- **Congrès des Maires** : Mme le Maire, MM Jean-Luc BALLU, Aurélien DOUCHIN et Fabrice BLANDIN ont participé au congrès des maires le 20 novembre 2019. Ils ont assisté à plusieurs débats portant notamment sur les thèmes de la mobilité, de la transition écologique, ainsi que sur l'Éducation
- **Taxe d'aménagement applicable à la zone du Bourg Besnier** : La parcelle ZH 313 est ajoutée à la liste des parcelles concernées par l'application d'un taux à 2%
- **Changement de date du Conseil Municipal de décembre** : Le Conseil Municipal est avancé au mardi 10 décembre 2019

La séance est levée à 21h15